

DÉCISION PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE **N°72/2026**

OBJET : SIGNATURE DU MARCHÉ « MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REQUALIFICATION DE LA DECHETERIE DE MANJASTRE » MO022026.

M. François de CANSON, Président de la Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures,

VU le code général des collectivités territoriales et, notamment ses articles L 2122.22 et L 5211.10 ;

VU la délibération n° 23/2026 du 8 avril 2026 du Conseil Communautaire de Méditerranée Porte des Maures portant délégation de pouvoirs au Président de la Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures afin de l'habilier notamment à « *Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs modifications : avenants, ordres de services, indemnisations en cas d'arrêt de chantier et résiliations lorsque les crédits sont inscrits au budget, hors marché de gestion des déchets.* » ;

VU le procès-verbal d'attribution de la Commission d'Appel d'Offre en date du 9 septembre 2026 ;

CONSIDÉRANT que conformément aux dispositions des articles L 2124-2 ; R 2124-2-1° ; R 2161-1 à R 2161-5 du code de la commande publique, la Communauté de communes « Méditerranée Porte des Maures » a engagé une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert, afin d'attribuer le marché « Mission de maîtrise d'œuvre pour la requalification de la déchèterie de Manjastre à Bormes les Mimosas » ;

CONSIDÉRANT que le candidat classé en première position est à jour de ses obligations fiscales et sociales ;

CONSIDÉRANT que les courriers aux candidats non retenus ont été envoyés le 15 septembre 2026 ;

DÉCIDE

Article 1 :

De signer le marché relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour la requalification de la déchèterie de Manjastre à Bormes les Mimosas, avec le groupement conjoint d'entreprises classé en première position:

**CABINET D'ETUDES MARC MERLIN (*mandataire*) - ATELIERS 5 Architectes - LOCUS
SITES PAYSAGES -
ADRET INGENIEURS ASSOCIES - IMEOH - EODD INGENIEUR CONSEILS.**

CABINET D'ETUDES MARC MERLIN
ATHELIA IV 297, Avenue Mistral-Bâtiment A
13600 LA CIOTAT
SIRET : 428 634 356 00581

Pour un montant prévisionnel de 486 955,00 €HT soit 584 346,00 €TTC.

Article 2 :

De dire qu'il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

Fait à La Londe les Maures, le

05 OCT. 2026



François de CANSON

Président de la Communauté de communes

Méditerranée Porte des Maures

Maire de La Londe les Maures,

Vice-président de la Région Provence Alpes Côte d'Azur

Conformément à la législation cette décision peut être contestée, à compter de sa date de publication devant le tribunal administratif de Toulon - BP 40510 - 83041 Toulon cedex 9 - Tél : 04 94 42 79 30 - Fax : 04 94 42 79 89 - <http://www.ta-toulon.juradm.fr> - greffe.ta-toulon@juradm.fr, dans un délai de deux mois par un recours en annulation et dans les conditions décrites aux articles R421-1 à R421-7 et L551-1 du Code de justice administrative.